



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 mai 2022**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 19 mai 2022 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle appartenant à Mr Roland TEXEREAU, cadastrée section AC 84 située au lieu-dit « Les Bons Enfants », d'une contenance de 270 M2 pour la somme de 6.440 €.
- Pouvoir est donné à Monsieur Jean-Luc TERRANOVA, premier adjoint au maire, pour signer les conventions d'utilisation des voies, chemins et parcelles de la commune, notamment la convention d'autorisation communale, la convention SNCF et tout autres documents afférents au projet éolien de la Société CPENR de Bena.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec Eaux de Vienne -SIVEER pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie.
  - Afin d'équiper la nouvelle salle de classe qui ouvrira en septembre prochain, le conseil municipal, décide d'acquérir un vidéo projecteur interactif EPSON ainsi qu'un tableau triptyque auprès des Ets SONOMAX de POITIERS pour un montant de 2778,89 € ht.
  - Afin de permettre aux personnes sans moyen de locomotion de se déplacer, le conseil municipal décide d'adhérer au « CIF-SP, solidaires entre les âges ». La cotisation annuelle s'élève à 30 €/an.
  - Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien aliéné situé à « Senillé » de Chaunay.
  - Le conseil municipal fixe le tarif concernant le prêt du linge de toilette au gîte communal à 5€ par personne et par semaine.